



PLAN  
LOCAL  
D'URBANISME

Pièces réglementaires  
et graphiques

PIECE N° 6  
PLAN DE ZONAGE

Projet arrêté le : PARTIE NORD EST  
Projet approuvé le : 1 / 5000°

LEGENDE

ZONES URBAINES

- ZONE UA [centre-bourg, espace à vocation multifonctionnelle]
- ZONE UB [Extension urbaine du centre bourg sous une forme discontinu et hameaux dont le caractère traditionnel est à préserver]
- ZONE UX [ Zone d'activités artisanales et commerciales ]

ZONES A URBANISER

- ZONE AU [zone d'urbanisation future à court terme]
- ZONE AUX [secteur d'urbanisation à court terme, avec implantations d'activités]
- ZONE 1AU [2ème tranche de l'urbanisation de Belles Ezines]
- ZONE 1AUXb [2ème tranche d'urbanisation de la zone d'activités]
- ZONE 2AUz [ ZAC - zone à urbaniser à long terme ]

ZONES AGRICOLES

- ZONE A [secteur lié à l'exploitation agricole]
- Secteur Ap [secteur agricole à protéger en raison de la qualité paysagère du site]
- Secteur Ar [secteur agricole en site naturel remarquable à protéger]
- ZONE Ao [ site de l'Equille - bâtiments et cabanes aquacoles ]
- Secteur Aor [ espace naturel littoral remarquable ]

ZONES NATURELLES

- ZONE N [espaces naturels à protéger avec présence d'habitations isolées]
- Secteur Ne [ équipements publics]
- Secteur Nh [ Espaces naturels mités par l'habitat ]
- Secteur Nhb [ Espaces naturels/présence du Centre d'Apprentissage par le Travail ]
- Secteur Nhh [ Espaces naturels avec présence d'activités hôtelières ]
- Secteur Nr [espaces naturels remarquables]

ESPACES BOISES CLASSES

- Éléments de patrimoine à protéger - article L123 1 5 7° du C.U
- E9 EMPLACEMENTS RESERVES
- Périmètre de protection des installations agricoles ( 100m)
- Périmètre de protection modifié
- Monument classé

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	nature de l'opération	emprise	bénéficiaire
E1	aménagement d'un accès routier à la future zone d'urbanisation (largeur de la bande réservée: 15m)	1 700m <sup>2</sup>	commune
E2	aménagement d'un accès routier à la future zone d'urbanisation (largeur de la bande réservée: 5m)	200m <sup>2</sup>	commune
E3	aménagement d'un accès routier / désenclavement des parcelles situées à l'arrière - largeur de la bande réservée: 10m	800m <sup>2</sup>	commune
E4	Création d'une zone de stationnement / aménagement d'une liaison douce permettant l'accès à la zone AU	2 900m <sup>2</sup>	commune
E5	Aménagement d'un accès routier et de liaisons douces (cyclable, piétonne)	2 700m <sup>2</sup>	commune
E6	Aménagement d'un accès routier et de liaisons douces (cyclable, piétonne)	4 800m <sup>2</sup>	commune
E7	Accès aux équipements sportifs et de loisirs	1 200m <sup>2</sup>	commune
E8	Aménagement d'un giratoire pour la desserte des zones d'activités	2 400m <sup>2</sup>	Conseil Général 17
E9	Aménagement d'une voie d'accès aux zones d'activités	800m <sup>2</sup>	commune
E10	aménagement d'un accès routier / désenclavement des parcelles situées à l'arrière	200m <sup>2</sup>	commune

